

**Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 21 septembre 2011 à 13h45.**

Procès-verbal de la séance extra ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Maureen Landry.

Absent : Jacqueline Demers, Éric Allard

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois. Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

2011.208

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté sur l'avis de convocation.

1. Ouverture, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour sur l'avis de convocation ;
3. Borne sèche;
4. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**3. BORNE SÈCHE;**

2011.209

Considérant les soumissions reçues suite à la demande de la municipalité pour installer 2 bornes sèche;

Considérant le résultat des soumissions, soit;

<b>Béton St-Pierre:</b>	<b>pas déposé</b>
<b>Excavation Alexandre St-Pierre inc. :</b>	<b>pas déposé</b>
<b>Excavation Constant inc.</b>	<b>pas déposé</b>
<b>Excavation Jean-Noël Francoeur inc. :</b>	<b>74 603.79\$</b>
<b>Excavation Tourville inc. :</b>	<b>65 153.84\$</b>
<b>Lambert &amp; Grenier inc.</b>	<b>89 431.13\$</b>
<b>Sintra inc.</b>	<b>103 329.98\$</b>

Considérant que le plus bas soumissionnaire Excavation Tourville inc. a déposé une soumission conforme aux exigences des documents de soumission;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accorder le contrat pour l'installation de 2 bornes sèche à Excavation Tourville inc. Ce montant est un prix forfaitaire incluant les taxes applicables. La directrice-générale, madame Valérie Aubin est autorisée à signer le contrat à intervenir avec l'entrepreneur.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

2011.210

Il est proposé par Maureen Landry de lever l'assemblée à 13h47

Michel Bourgeois,  
Maire

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, gma / Directrice générale / secrétaire-trésorière